



Herbicide Aminopyralid

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

- Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des plantes ligneuses dans les grands pâturages, dans les prés, dans les zones industrielles et autres zones non cultivées

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Aminopyralid 240 g/L
(présent en tant que sel de triisopropanolamine)

N° D'HOMOLOGATION 28137 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 2,36 L, 5 L, 10 L, 110 L, Vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.

Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 5H1

1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les applicateurs doivent porter une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques.

Les personnes chargées du mélange et du chargement qui manipulent le produit concentré doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et des bottes de caoutchouc.

Réentrée – Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.cropro.org/.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les bungalows, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à part de la buanderie de maison.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec beaucoup d'eau. Faire appel à un médecin ou contacter un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation, faire appel à un médecin ou contacter un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporter la personne dans un établissement de soins d'urgence **IMMÉDIATEMENT** ou contacter un centre antipoison. Ne rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais. Si des effets se produisent, consulter un médecin ou contacter un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les plantes terrestres et aquatiques. Suivre les indications concernant les zones tampons terrestres et aquatiques spécifiées à **MODE D'EMPLOI**.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Aminopyralid, appliqué en post-levée, supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses dans les grands pâturages, les prés permanents, les zones industrielles et autres zones non cultivées. Éviter d'effectuer des applications dans des conditions de sécheresse ou autre stress environnemental. **Lire toutes les instructions d'usage avant d'utiliser ce produit.** Pour plus de renseignements, contacter votre représentant de Dow AgroSciences.

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Aminopyralid sur les mauvaises herbes jeunes en croissance active.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'herbicide Aminopyralid est très actif contre les plantes à feuilles larges. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être toléré.

Ne pas appliquer plus de 0,50 L (120 g m.a.) par hectare d'herbicide Aminopyralid par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages, dans les prés, dans les zones industrielles et autres zones non cultivées.

Une seule application par saison de croissance est permise.

L'herbicide Aminopyralid ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon commerciale.

Mélanges en réservoir

Ne pas appliquer ou mélanger ce produit avec un additif, un pesticide ou un fertilisant à moins que cela ne soit expressément recommandé sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant entraîner un ruissellement comprennent, sans s'y limiter : forte pluie, pente de modérée à abrupte, sol dénudé, sol à faible drainage (c.-à-d., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile). Pour réduire la lixiviation et le ruissellement, éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. Sol sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

GRANDS PÂTURAGES, PRÉS, ZONES INDUSTRIELLES ET AUTRES ZONES NON CULTIVÉES AU CANADA

HERBICIDE AMINOPYRALID UTILISÉ SEUL

Appliquer l'herbicide Aminopyralid à raison de de 0,25 – 0,50 L/ha. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active . Appliquer par voie aérienne (minimum de 19 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 100 L de volume de pulvérisation/ha) pour assurer une couverture uniforme.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Aminopyralid utilisé seul

Taux d'herbicide Aminopyralid	Mauvaises herbes supprimées tout au long de la saison	Mauvaises herbes réprimées
0,25 L/ha (60 g m.a./ha)		chardon des champs, centaurée maculée
0,29 L/ha (70 g m.a./ha)	chardon des champs, centaurée maculée	verge d'or du Canada, matricaire inodore
0,38 L/ha (90 g m.a./ha)	mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus matricaire inodore	verge d'or du Canada, armoise absinthe
0,50 L/ha (120 g m.a./ha)	mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus armoise absinthe	verge d'or du Canada, tanaïs vulgaire, pissenlit

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE AMINOPYRALID

L'herbicide Aminopyralid peut être mélangé en réservoir avec un herbicide 2,4-D Amine pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les mesures de précaution, directives et restrictions indiquées sur l'étiquette du produit d'association.

Mélange en réservoir - herbicide Aminopyralid plus 2,4-D Amine, ce qui donne 840 – 1440 grammes d'équivalent acide par hectare

Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide Aminopyralid	0,29 L/ha (70 g m.a./ha)	Suppression du laiteron potager, bardanette épineuse, bardane (<4 feuilles), lampourde glouteron, plantain majeur, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, laitue épineuse, herbes à poux, grande ortie, mélilot, patience crépue (<4 feuilles), épervière, lépidie densiflore, suppression tout au long de la saison du chardon des champs, centaurée maculée, matricaire inodore, verge d'or du Canada, et suppression des parties épigées de la laitue bisannuelle, du chardon vulgaire, de la renoncule, de la grindélie squarreuse, du cranson dravier, du laiteron des champs.
2,4-D Amine	840 g é.a./ha	

Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide Aminopyralid	0,38 L/ha (90 g m.a./ha)	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus suppression tout au long de la saison de l'armoise absinthe et du pissenlit
2,4-D Amine	1080 g é.a./ha	

Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide Aminopyralid	0,50 L/ha (120 g m.a./ha)	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus suppression tout au long de la saison de la symphorine occidentale et de la tansie vulgaire
2,4-D Amine	1440 g é.a./ha	

Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail ou les animaux laitiers en lactation dans les zones traitées.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans un pré non traité (ou les nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Mélange avec eau

Pour préparer la bouillie de pulvérisation, ajouter la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur. Puis, tout en agitant, ajouter la quantité d'herbicide Aminopyralid recommandée et ensuite le 2,4-D Amine. Pour terminer, en poursuivant l'agitation, ajouter le reste d'eau.

MÉTHODES D'APPLICATION

Traitement généralisé (applications terrestres et aériennes)

Les applications d'herbicide Aminopyralid peuvent être faites une fois que les graminées sont bien établies (développement d'un système racinaire secondaire et bonne vigueur).

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Aminopyralid en tant que pulvérisation générale pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses indiquées. Appliquer l'herbicide Aminopyralid aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 100 L/ha.

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosses de l'ASAE.

Application terrestre –Zones tampons exigées

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles non visés (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies et les arbustes) et des habitats aquatiques sensibles non visés (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), estuaires et habitats marins.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon en aval (mètres) requise pour la protection d'habitats terrestres et aquatiques non visés
Pulvérisateur agricole [†]	Grands pâturages, prés et zones industrielles et autres zones non cultivées	10

[†] Avec les pulvérisateurs agricoles, on peut réduire les zones tampons de 70 % si l'on utilise un écran ou de 30 % si l'on utilise un cône.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange.

(2) Application aérienne

Utiliser l'herbicide Aminopyralid ou le mélange Aminopyralid + 2,4-D pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Appliquer l'herbicide Aminopyralid en grosses gouttelettes aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 19 L/ha par voie aérienne. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada : Module Pulvérisation et Tronc commun – Utilisation des pesticides* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

- Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.
- Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :
 1. La distance des buses les plus à l'extérieur sur la rampe ne doit pas mesurer plus de 75 % de la longueur de l'envergure des ailes ou des hélices de l'hélicoptère.
 2. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

Application aérienne – zones tampons exigées

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles non visés (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies et les arbustes) et des habitats aquatiques sensibles non visés (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), estuaires et habitats marins.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Finesse de pulvérisation	Zone tampon (m) requise pour la protection des habitats terrestres et aquatiques non visés :	
	Type d'aéronef	
	Voilure fixe	Hélicoptère
ASAE Grosse (VMD = 385,22 µm)	175	150
ASAE Grosse - Très grosse (VMD = 439,39 µm)	125	100
ASAE Très grosse (VMD = 477,94 µm)	100	90
ASAE Très grosse - Extrêmement grosse (VMD = 521,38 µm)	80	70

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Ne pas utiliser l'équipement de pulvérisation ayant servi à appliquer l'herbicide Aminopyralid pour d'autres applications sur des sols où sont plantées, ou où seront plantées, des cultures sensibles ou des plantes utiles sensibles, à moins qu'il ait été établi que tous les résidus de cet herbicide sont disparus grâce à un nettoyage à fond de l'équipement.

L'équipement ayant servi à appliquer l'herbicide Aminopyralid doit être nettoyé à fond avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Rincer et vider à fond l'équipement d'application après utilisation. Jeter l'eau de rinçage dans une zone non cultivée loin des sources d'approvisionnement en eau.
2. Rincer une deuxième fois en ajoutant 1 litre d'ammoniaque ou d'agent de nettoyage de réservoir pour chaque 1 000 L d'eau. Faire circuler la solution dans tout le système afin qu'elle entre en contact avec toutes les surfaces internes (de 15 à 20 minutes). Laisser la solution reposer durant plusieurs heures, de préférence jusqu'au lendemain.
3. Vidanger la solution hors du réservoir par la rampe.
4. Rincer deux fois le système avec de l'eau propre, en faisant recirculer et en drainant à chaque fois.
5. Enlever les buses et les grilles et les nettoyer séparément.

ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Aminopyralid, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Aminopyralid et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut

exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Aminopyralid ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

020706

Code de l'étiquette: CN-28137-001F